

---

Extrait du registre aux délibérations du  
**Conseil Communal**

---

*Séance du 30.05.2018*

<b>Présents :</b> RONGVAUX Alain, LEMPEREUR Philippe, JACOB Monique, SCHOUVELLER Anne, DAELEMAN Christiane, THOMAS Eric, CHAPLIER Joseph, GOBERT Cyrille, PECHON Antoine, GIGI Vinciane, SCHMIT Armand, SOBLET José, LORET Marie-Jeanne, ALAIME Caroline,	<i>Bourgmestre-Président</i> <i>Échevins</i> <i>Présidente du C.P.A.S.</i>  <i>Conseillers</i> <i>Directrice générale</i>
--	--

Le Conseil Communal, réuni en séance publique,

**Point n° 2 : Compte communal 2017 : approbation**

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu les comptes établis par le collège communal,

Considérant que les comptes doivent être approuvés,

Attendu que conformément à l'article 74 du Règlement général de la Comptabilité communale et après vérification, le Collège certifie que tous les actes relevant de sa compétence ont été correctement portés aux comptes ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication des présents comptes, dans les cinq jours de leur adoption, aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission des présents comptes aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant les présents comptes ;

Attendu la communication du dossier adressée au Receveur régional en date du 14.05.2018 ;

Attendu l'avis de légalité favorable du Receveur régional reçu en date du 15.05.2018 ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

## DECIDE

### Art. 1<sup>er</sup>

D'approuver, à l'unanimité, comme suit, le bilan, le compte de résultat de l'exercice 2017 :

<i>Bilan</i>	<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>
	34.682.265,45	34.682.265,45

<i>Compte de résultats</i>	<b>CHARGES (C)</b>	<b>PRODUITS (P)</b>
Résultat courant	1.024.257,06(III)	0,00(III')
Résultat d'exploitation	827.471,24(VII)	0,00(VII')
Résultat exceptionnel	0,00(XI)	448.705,41(XI')
<b>Résultat de l'exercice (Boni)</b>	<b>378.765,83(XIII)</b>	<b>0,00(XIII')</b>

### Art. 2

D'approuver, à l'unanimité, comme suit, le service ordinaire du compte budgétaire communal de l'exercice 2017 :

<i>Compte budgétaire</i>	Ordinaire
Droits constatés (1)	7.731.520,68
Non Valeurs (2)	18.169,71
Engagements (3)	5.522.281,21
Imputations (4)	5.365.383,64
Résultat budgétaire (1 - 2 - 3)	2.191.069,76
Résultat comptable (1 - 2 - 4)	2.347.967,33

### Art. 3

D'approuver, à l'unanimité, comme suit, le service extraordinaire du compte budgétaire communal de l'exercice 2017 :

<i>Compte budgétaire</i>	Extraordinaire
Droits constatés (1)	2.210.218,30
Non Valeurs (2)	0
Engagements (3)	1.847.446,22
Imputations (4)	840.182,64
Résultat budgétaire (1 - 2 - 3)	362.772,08
Résultat comptable (1 - 2 - 4)	1.370.035,66

### Art. 4

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à la receveuse communale et conformément à l'article L1313-1 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Le Conseil charge le Collège communal de rappeler à quiconque, par voie d'affichage qui ne peut être inférieur à 10 jours dans le mois qui suit l'adoption du compte par le Conseil communal, la possibilité de consulter ledit compte à l'Administration communale.

En séance, date précitée.

Par le Conseil,

La Directrice générale,  
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,  
Alain RONGVAUX

Pour extrait conforme,  
Saint-Léger, le 31.05.2018,

La Directrice générale,  
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,  
Alain RONGVAUX

